FLASH INFOS
ÉTÉ 2022

Lettre d'informations Service Civique (SC)

SDJES DE LA SARTHE

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POINT SUR LES FORMATIONS

DATES À RETENIR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Quelles sont les conditions d'accueil d'un volontaire en SC ?

- *L'activité d'un volontaire ne doit pas être indispensable au fonctionnement de la structure.*

- *Il doit venir appuyer les actions et doit toujours être accompagné d'un tuteur. Il représente une plus-value pour la structure d'accueil. Il a des droits mais aussi des devoirs. Il perçoit une indemnité et non pas un salaire. Il est volontaire. Donc il n'est pas salarié ni bénévole ni stagiaire. C'est un engagement entre plusieurs parties pour toute la durée de la mission.*

- *Il n'a pas besoin d'avoir des connaissances particulières, ni de diplômes, ni de prérequis. Le seul critère de recrutement d'un volontaire en SC est la motivation. La structure se base essentiellement sur ses savoirs-être.*

Comment mettre en valeur vos missions ?

- *L'offre de mission doit être publiée sur le site du SC.*

- *Pour vous donner plus de chances, n'hésitez pas à la diffuser via d'autres biais et réseaux (Mission Locale, Pôle Emploi, Point Information Jeunesse, Centre ou Service Universitaire d'Information et d'Orientation, réseaux sociaux, internes ou externes…) afin d'obtenir un maximum de candidatures.*

- *En outre, le fait de rédiger une offre de mission courte et synthétique mais percutante et attractive est un autre point à ne pas négliger.*

- *Une flexibilité est recommandée (notamment sur les missions, l'adaptabilité et la variabilité des horaires, dont une partie pour le Projet d'Avenir ou PA), tout comme une volonté d'adapter les missions aux jeunes volontaires en SC en fonction de leurs profils, envies et appétences. Cela étant, celles-ci ne devront pas être trop nombreuses au risque d'amener une surcharge de tâches ou de la dispersion.*

Comment établir votre calendrier d'accueil ?

Il est conseillé de :

- ***Bien réfléchir à la saisonnalité de vos activités****, aux animations phares de l'année, afin de prévoir un calendrier adapté et correspondant à votre structure.*
- ***Proposer des missions n'excédant pas 8 mois****, sauf pour les missions à l'étranger. Une durée de 8 mois est recommandée car cela peut leur donner davantage de temps pour développer les projets, actions, activités et leurs compétences. Cette durée n'est ni trop courte (laissant aussi du temps pour bien appréhender le contexte de la mission) ni trop longue (car se projeter aussi longtemps peut s'avérer bloquant pour poursuivre avec une formation ou un autre projet après le SC). Dans une démarche de tuilage, il est possible de faire se chevaucher l'accueil de deux volontaires.*
- ***Se poser les questions suivantes :***

  - Combien (de volontaires accueillis) ?

  - Quand (à quelle période de l'année) ?

  - Pour combien de mois ?

  - À quelle date débute la mission ?

  - Combien d'heures de volontariat par semaine ?

  - Se projeter : quel schéma d'accueil 18 mois après le début du calendrier (identique à la première année) ?

C’est quoi être tuteur ?
Comment réaliser l’Accompagnement au Projet d’Avenir (APA) ?

Faire preuve d’écoute, de bienveillance et d’accompagnement.

Le tutorat peut s’envisager de plusieurs manières, sans omettre trois volets prioritaires :

- Administratif (contrat, paiement…).

- Les missions (accompagnement pédagogique au quotidien).

- L’APA.

Par exemple, le premier peut être fait par le gestionnaire ou directeur de la structure d’accueil ; le second par un animateur et le troisième par un membre du bureau au sein d’une association. Une seule personne peut se charger de ces trois aspects mais c’est intéressant d’être au moins deux pour croiser les regards sur les volontaires.

Cela permet de distinguer les tâches principales en tant que tuteur :

- *Se répartir le suivi et la gestion des volontaires.*
- *Accompagner régulièrement les jeunes ; que ce soit au quotidien ou bien lors de l’APA (tous les 2 mois) afin d’envisager l’après SC, où en sont les volontaires dans leurs démarches et recherches. Les orienter vers la Mission Locale si besoin.*
- *En fin de mission, donner l’attestation et faire le bilan nominatif en présence du tuteur et du jeune.*

Être vigilant par rapport à la qualité de l’accompagnement (disponibilités, aide aux recherches d’activités et pour l’après SC…).

Quelle est l'indemnité à verser aux volontaires ?

Depuis le 1er juillet 2022, pour vous structures d'accueil,

l'indemnité a été revalorisée et est passée de 107, 58 € à 111, 35 €.

Ce qui signifie que les volontaires perçoivent 600, 94 € nets par mois

au lieu de 580, 62 €.

Quelles démarches sont à faire auprès de Pôle Emploi ?

- ***En début de mission**, le jeune doit informer Pôle Emploi de son changement de situation (engagement en qualité de volontaire dans le cadre d'un contrat de SC) dans les 72 heures. Il doit scanner son contrat d'engagement et le déposer dans son espace personnel à partir de l'application « mon espace » par exemple. Il sera classé en catégorie 4 (personnes sans emploi, non immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi).*
- ***Durant le SC**, s'il percevait des allocations chômage, elles sont suspendues pendant la durée de sa mission et reprendront à l'issue de son contrat. Il peut accéder à certaines aides de Pôle Emploi, sous réserve de remplir les conditions. Il n'est plus obligé de faire la déclaration mensuelle de situation (actualisation) mais il reste inscrit.*
- ***Dès la fin de sa mission**, il doit penser à informer Pôle Emploi et actualiser sa situation de demandeur d'emploi dans les 5 jours. Le SC n'ouvre pas de droits au chômage mais s'il percevait des indemnités de chômage, les droits acquis reprennent à l'issue de la mission.*
- *En cas de démission d'un emploi pour faire une mission de SC, celle-ci est légitime et ne le prive pas de ses droits à l'assurance chômage à l'issue de sa mission.*

Quelques informations diverses…

- *L'appli service-civique72.fr vous permet de retrouver de nombreuses informations sur le SC (dont en Sarthe) et peut être épinglée sur un smartphone.*

- *Le SC peut s'intégrer au sein d'un Contrat Engagement Jeunes (CEJ) depuis le 1er mars 2022. Celui-ci remplace la Garantie Jeunes. Un jeune en CEJ est accompagné soit par les Missions Locales, soit par Pôle Emploi.*

- *Les formations internes à vos structures, si elles existent, peuvent être proposées aux volontaires pour y participer.*

… et des recommandations

- *Anticiper les démarches administratives et le recrutement. Un nouveau système de tickets informatiques existe depuis peu en cas de difficultés et est à votre disposition (voir pièce jointe).*

- *Identifier les points forts et les difficultés concernant l'accueil de volontaires en SC.*

- *Poser le cadre dès le départ avec les volontaires retenus (horaires, tâches, missions…), mais aussi avec l'équipe de salariés et les usagers (accueil, informations de l'arrivée, présentation…).*

- *Être vigilant vis-à-vis des formations : FCC et PSC 1 (volontaires), mais aussi pour les tuteurs.*

POINT

SUR LES

FORMATIONS

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LES VOLONTAIRES

Les Formations Civiques et Citoyennes (FCC) et le PSC 1 sont obligatoires pour les volontaires.

Les inscriptions doivent être réalisées par les tuteurs dans les trois premiers mois.

La FCC sera effectuée soit à partir des offres communiquées par le SDJES en lien avec les organismes de formation sarthois, soit dans le cadre d'une organisation propre à votre réseau, labellisée par l'Etat.

Les volontaires peuvent réaliser leur FCC et le PSC 1 une fois le contrat d'engagement signé (c'est-à-dire après le début de la mission).

Même si les volontaires possèdent le PSC 1, ils doivent refaire la formation s'il y a plus d'un an qu'ils l'ont obtenu (recyclage).

LES ORGANISMES DE FORMATION PSC 1

Informations sur les organismes de formation PSC 1 : https://service-civique72.fr/sub/formation

- ***Association Mancelle de Sauvetage et de Secourisme (AMSS) 72 : Robert HEYER, amss72@amss72.fr, 06.87.94.36.26.***

http://www.amss72.fr/

- ***Croix-Rouge : Frédéric POIRRIER, frederic.poirrier@croix-rouge.fr, 02.43.95.92.00.***

https://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Prevention-et-secours-civiques-de-niveau-1-IRR

- ***Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) : Karline VERGNAUD, kni@sdis72.fr, 02.43.54.67.49.***

https://www.udsp72.fr/

- ***Protection Civile : Rémy TOURNEUR, formation-lemans@protection-civile-sarthe.fr, 06.99.55.65.26.***

http://protection-civile-sarthe.fr/psc1/

- ***UFOLEP : Simon CHOISNE, ufolep72@laligue.org, 02.43.39.27.23. http://www.cd.ufolep.org/sarthe***

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LES TUTEURS

- *Les formations tuteurs peuvent être réalisées avant même d'accueillir un volontaire. Cela peut aider à mieux percevoir le dispositif SC et à préparer l'arrivée des jeunes dans les meilleures dispositions (communication interne et externe, intégration dans l'équipe, missions envisagées…).*

- ***Liens pour s'inscrire aux formations tuteurs :***
- *Découvrir son rôle de tuteur le 20 / 10 / 2022 (toute la journée) : https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/10221*
- *Découvrir son rôle de tuteur le 05 / 12 / 2022 (toute la journée) : https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/10476*
- *Découvrir son rôle de tuteur le 03 / 02 / 2023 (toute la journée) : https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/10223*
- *Compléter ses compétences de tuteur le 07 / 02 / 2023 (matin du Carrefour des Engagé.e.s) : https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/10478*
- *Atelier d'échanges de pratiques le 07 / 02 / 2023 (après-midi du Carrefour des Engagé.e.s) : https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/10224*
- *Découvrir son rôle de tuteur le 13 / 04 / 2023 (toute la journée) : https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/10477*
- *Découvrir son rôle de tuteur le 08 / 06 / 2023 (toute la journée) : https://www.tuteurs-service-civique.fr/formation/10226*

LES FORMATIONS FACULTATIVES POUR LES VOLONTAIRES

Est-ce que la formation Valeurs de la République et Laïcité (VRL) remplace la FCC ?

Non, c'est une formation facultative.

Formation Laïcité du 9 et 10 janvier 2023 :

Formulaire inscription VRL 9 et 10 janvier 2023

Affiche et inscription formation Laïcité janvier 2023.pdf

Formation Laïcité du 5 et 6 juin 2023 :

Formulaire inscription VRL 5 et 6 juin 2023

Affiche et inscription formation Laïcité juin 2023.pdf

DATES À RETENIR

Poursuivre son engagement…

*Après son SC, il est possible de **poursuivre son engagement** avec un Corps Européen de Solidarité (CES) pour vivre une expérience à l'étranger. Ou grâce à l'Institut de l'Engagement ou IDE (**postuler Institut de l'Engagement**). Les candidatures pour faire partie de la promotion d'automne 2022 de l'IDE sont ouvertes jusqu'au 3 octobre 2022.*

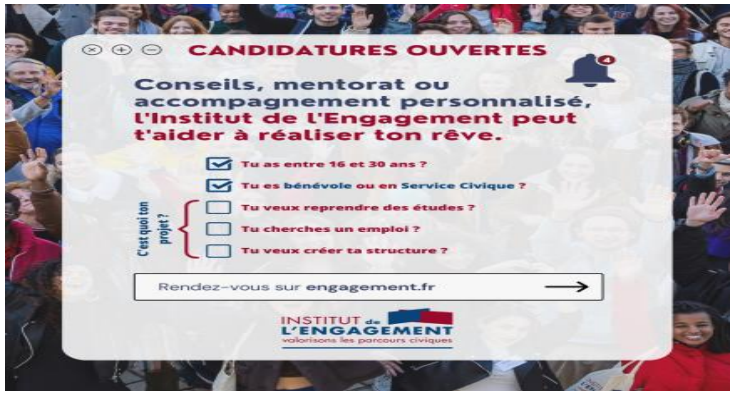

En valorisant son engagement, l'Institut aide ses lauréats à réaliser leurs projets d'avenir : reprendre ou continuer une formation, trouver un emploi, créer une activité, etc.

Pour pouvoir candidater, il faut commencer sa mission entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2022. Le tuteur est appelé à témoigner dans le dossier du jeune et peut l'accompagner dans sa candidature. Il donne son avis sur ses compétences et ses atouts.

***Des soirées GO à la Maison de l'Europe au Mans** (informations sur la mobilité internationale) : à 16 H 30 ces 3 mercredis : 21 septembre 2022 ; 2 novembre 2022 ; 21 décembre 2022. Pour plus d'informations, voici le site de la Maison de l'Europe : https://europe-en-sarthe.eu.*

Autres dates à noter

Service Civique dating 2022 :

Vous pouvez rencontrer et recruter des volontaires, venez présenter vos missions !

Le 21 / 09 / 2022 à Montval-sur-Loir (au 16, Rue du 11 Novembre) de 16 à 18 h 00, sous forme d'un café rencontres.

Le 19 / 10 / 2022 au Gué Bernisson au Mans.

Se renseigner auprès du PIJ ou de la Mission Locale près de chez vous pour d'éventuelles autres dates, non communiquées à ce jour.

CARREFOUR DES ENGAGÉES 2023 : le 07 / 02 / 2023 au SPOT au Mans.

Pour en savoir plus…

Calendriers de toutes les formations SC en Sarthe pour 2022 - 2023 (voir pièces jointes).

Catalogue d'intermédiation SC en Sarthe (voir pièce jointe).

UN GRAND MERCI

POUR VOTRE ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN POUR LE SERVICE CIVIQUE EN SARTHE !

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺